

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue à huis clos conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 2 novembre 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles et Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard. Le conseiller Steve Bouchard se présente à 19h45.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2020-11-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 octobre 2020
- 4) Calendrier 2021 des séances du conseil
- 5) Avis de motion – Règlement 2021-01 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux
- 6) TECQ 2020-2023 - Dépôt des réalisations et des projections des travaux
- 7) TECQ 2019-2023
- 8) Contrat de collecte des matières résiduelles pour l'année 2021
- 9) Intérêts pécuniaires 2021 – Dépôt du rapport
- 10) Voie de décélération sur la Route 117 – Intersection chemin Lac-Allard
- 11) Chemin Lac-à-la-Truite - Protocole d'entente avec la Municipalité de Lac-des-Écorces
- 12) Appui au projet de développement du pôle de la Baie-Blueberry au Parc Régional du Réservoir Kiamika
- 13) Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle – Constat d'infraction relativement au système d'alarme
- 14) Tricentris – Demande de dispense contrat tri et conditionnement auprès du MAMH
- 15) Projet de marketing territorial de la MRC – Adhésion de la Municipalité
- 16) Suivi des dossiers
  - a) Station de lavage
  - b) Séance extraordinaire – Budget 2021 et projet de règlement sur la taxation 2021 et les services municipaux
- 17) Correspondance et information
- 18) Varia
- 19) Période de questions
- 20) Levée de la séance

Adoptée

2020-11-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Pierre Gravel  
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2020-11-03

#### **3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par Michel Chouinard  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 octobre 2020 soit :

- le registre des paiements, portant les numéros C2000355 à C2000388 et les paiements directs L2000057 à L2000061 totalisant 91 397.36\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2020;
- le registre des salaires, portant les numéros D2000262 à D2000268 (élus) totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000269 à D2000284 (employés) totalisant 8 880.63\$ et les chèques P2000025 à P2000027 (comité) totalisant 179.10\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2020.

Adoptée

2020-11-04

**4. CALENDRIER 2021 DES SÉCANCES DU CONSEIL**

Il est proposé par le conseiller Carmen Lepage  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

Séance du Conseil Calendrier 2021	
Janvier	11
Février	1
Mars	1
Avril	12
Mai	3
Juin	7
Juillet	5
Août	sans séance
Septembre	13
Octobre	4
Novembre	1
Décembre	6

Adoptée

**5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Le conseiller Pierre Gravel donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification des services municipaux, et ce pour l'année 2021.

2020-11-05

**6. TECQ 2020-2023 – DÉPÔT DES RÉALISATIONS ET DES PROJECTIONS DES TRAVAUX**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les documents relatifs aux réalisations et aux projections de la TECQ 2020-2023.

Adoptée

2020-11-06

**7. TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

Adoptée

2020-11-07

**8. CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Steve Bouchard  
Appuyé par Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat pour la collecte des ordures ménagères, les matières recyclables, les matières compostables et les objets lourds pour un montant total de 56 484\$ (plus les taxes applicables) à Services Sanitaires J.L.R. Cloutier Inc. pour l'année 2021, et ce, selon le contrat de service daté du 11 septembre 2020.

De plus, il est résolu de mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer le contrat.

Adoptée

2020-11-08

**9. INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2021 – DÉPÔT DU RAPPORT**

Il est proposé par Pierre Gravel  
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport 2021 des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités sera transmis au MAMH. Tous les élus ont rempli le formulaire requis.

Adoptée

2020-11-09

**10. VOIE DE DÉCÉLÉRATION SUR LA ROUTE 117 – INTERSECTION CHEMIN LAC-ALLARD**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le Municipalité de Lac-Saguay demande au Ministère des Transports du Québec d'aménager sur la Route 117, à l'intersection du chemin Lac-Allard, une voie de décélération en direction nord afin de sécuriser cet endroit qui est de plus en plus achalandé.

Adoptée

2020-11-10

**11. CHEMIN LAC-À-LA-TRUITE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de Lac-des-Écorces relativement à l'entretien du chemin Lac-à-la-Truite.

Adoptée

2020-11-11

**12. APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE LA BAIE BLUEBERRY AU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR-KIAMIKA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Saguay encourage fièrement les initiatives faites pour augmenter de manière significative la présence du tourisme international et la création d'emplois sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Réservoir-Kiamika contribue grandement au rayonnement de la région par son apport de produits, d'activités et de services récréotouristiques innovateurs aux clientèles extérieures, et ce, dans le cadre de leur mission première qui est de protéger et mettre en valeur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Parc régional du Réservoir-Kiamika est un acteur plus qu'important au développement récréotouristique par son achalandage qui ne cesse d'augmenter avec ses 25 000 visiteurs en 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carmen Lepage  
Appuyé par Steve Bouchard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay appuie le projet de développement du pôle de la Baie Blueberry au Parc régional du Réservoir-Kiamika et autorise la mairesse à signer une lettre d'appui pour ce projet.

Adoptée

2020-11-12

**13. AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-13844-09-20**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2021** ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'autoriser **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard, appuyé par Michel Chouinard et résolu à l'unanimité que le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2020-11-13

**14. TRICENTRIS – DEMANDE DE DISPENSE CONTRAT TRI ET CONDITIONNEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes et 938.1 du Code municipal donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Saguay est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement, mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'appel de ce jugement est en cours, mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

CONSIDÉRANT le projet de loi n° 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 d'une valeur approximative de 8 000\$;

CONSIDÉRANT QUE dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Carmen Lepage  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Lac-Saguay transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

Adoptée

2020-11-14

**15. ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY AU PACKAGE MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE MARKETING TERRITORIAL DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU QUE le 25 juin 2019, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle accordait 100 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) à la phase 1 du projet de marketing territorial visant à doter le territoire d'une stratégie d'attractivité (résolution MRC-CC-13341-06-19);

ATTENDU QU' un mandat a été accordé à la firme Visage Régionaux pour la réalisation d'une image de marque et d'une stratégie de communication selon l'offre de service soumise, et ce pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le 26 mai 2020, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a accepté le rapport d'étape présentant les travaux réalisés quant à l'image de marque développée par Visages Régionaux (résolution MRC-CC-13731-05-20);

ATTENDU QUE le 26 mai 2020, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle mandatait la direction générale de la MRC à poursuivre la démarche pour la réalisation des travaux prévus au maintien de la démarche (résolution MRC-CC-13731-05-20);

ATTENDU QUE la mairesse de la municipalité de Lac-Saguay a pu assister aux présentations sur l'avancement projet de marketing territorial les 16, 17 et 29 septembre et 21 octobre 2020;

ATTENDU QUE la démarche de marketing territorial présentée par Visages Régionaux propose un package municipalité qui prévoit le déploiement de la campagne et des outils dans l'ensemble des municipalités désirant y participer;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la proposition et qu'il souhaite adhérer à la démarche afin d'intégrer les outils dans la municipalité de Lac-Saguay;

En conséquence,

Il est proposé par Carmen Lepage  
Appuyé par Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité

D'adhérer au package municipalité dans le cadre du projet de marketing territorial entrepris par la MRC d'Antoine-Labelle et de verser la somme de 3 000 \$ à la firme Visages Régionaux pour le déploiement des outils pour la Municipalité de Lac-Saguay.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et le *directeur* général à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce contrat de service avec Visages régionaux.

Adoptée

## **16. SUIVI DES DOSSIERS**

2020-11-15

### **16.a) Station de lavage**

Il est proposé par Carmen Lepage  
Appuyé par Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la Ville de Rivière-Rouge que les usagers de nos lacs et rivières puissent utiliser leur station de lavage, et ce, via un protocole d'entente.

Adoptée

## **17. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **Budget 2021 et projet de règlement sur la taxation 2021 et les services municipaux**

Il y aura séance extraordinaire le 14 décembre 2020 en vue d'adopter le budget 2021 et le projet de règlement décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021.

## **18. VARIA**

## **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-11-16

## **20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Chouinard  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 21h05

Adoptée

---

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

---

Richard Gagnon, directeur général

## **CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-11-03.

---

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francine Asselin-Bélisle, mairesse